

Économies d'impôts - niveau collégial :

Il s'agit ici d'un exemple. Ce cas ne prend pas en compte tous les scénarios possibles.

Exemple :

Un étudiant fréquente le Collégial du Séminaire de Sherbrooke à temps plein 2 sessions.

Il a 18 ans et a gagné un revenu de 3 000\$

		<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>	<u>Total</u>
Formulaire				
	Fédéral			
T2202	Montant relatif aux études	4 000	-	
	Montant pour manuels	650		
	Provincial			
	<i>Contribution parentale reconnue :</i>			
	Montant pour enfant à charge	-	2 960	
Relevé 8	Montant pour études postsecondaires	-	3 770	
	Revenu de l'étudiant (3 000\$ * 80%)	-	(2 400)	
T2202	Frais de scolarité et d'inscription	<u>2 128</u>	<u>2 128</u>	
	Total des montants donnant droit au crédit	6 778	6 458	
	Taux de crédit applicable	<u>15,00%</u>	<u>20,00%</u>	
	Économies d'impôts	<u>1 017</u>	<u>1 292</u>	<u>2 309</u>
	Économies d'impôts pour le parent	750	1 292	<u>2 042</u>
	Économies d'impôts pour l'étudiant reportée à une année ultérieure	267	-	<u>267</u>

Ici, les crédits d'impôts permettent d'annuler presque complètement les frais de scolarité.

$$2128\$ - 750\$ - 1292\$ = 86\$$$

Le Collégial du Séminaire de Sherbrooke met cette information à titre indicatif seulement.

Il n'assume aucune responsabilité vis-à-vis l'information présentée, plusieurs scénarios étant possibles.